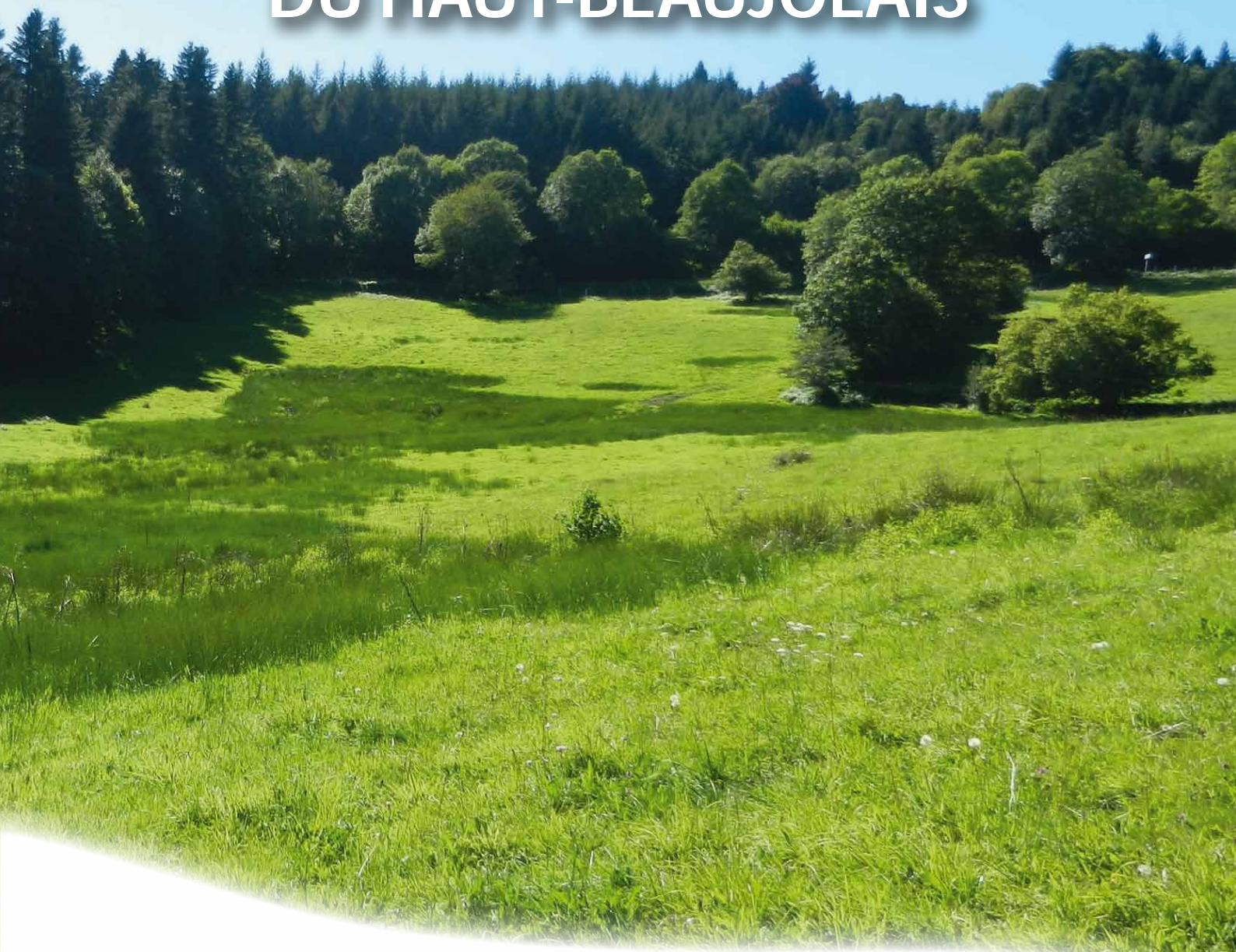


LE RESEAU DE ZONES HUMIDES DU HAUT-BEAUJOLAIS



UN RES'EAU DE QUALITE !

Créé en 2011, le réseau de zones humides du Haut-Beaujolais réunit les acteurs du territoire autour des enjeux liés à la préservation de zones humides remarquables.

L'objectif ? Garantir la pérennité des milieux humides sans porter atteinte aux activités socio-économiques.

Un projet qui repose sur l'expérimentation d'actions de gestion et sur les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, pour impulser une meilleure prise en compte des zones humides dans le Haut-Beaujolais.



LES OBJECTIFS DU RÉSEAU

Les mares, tourbières et autres zones humides jouent un rôle essentiel pour le développement durable des territoires. Leur préservation sur le long terme est un enjeu majeur. C'est pourquoi le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes, les Syndicats de rivière et les autres acteurs locaux s'efforcent de trouver des solutions concrètes. Ainsi est né le réseau de zones humides du Haut-Beaujolais en 2011.



Mettre en place une gestion durable sur 26 sites pilotes...

Sur la base d'une étude menée en 2010, 26 sites représentatifs des enjeux du territoire ont été retenus pour devenir le support d'actions de préservation à caractère expérimental. A travers ce projet, il s'agit de tester les solutions permettant une gestion adaptée des milieux humides. Celles-ci pourront ensuite être reproduites sur d'autres secteurs.

... et coordonner un réseau d'acteurs

Au cœur du projet figurent les transferts de connaissances et de compétences entre acteurs locaux. Afin que chacun puisse contribuer à enrichir l'expertise collective, des chantiers innovants sont prévus, ainsi que des journées d'échanges techniques, des documents de valorisation des pratiques et des expériences...

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE...

En tant que propriétaire, exploitant agricole ou forestier, élu local, vous pouvez prendre part à ce projet qui prend en compte vos aspirations et moyens.

Les atouts du réseau

Les propriétaires/gestionnaires de terrain qui s'impliquent dans le réseau bénéficient :

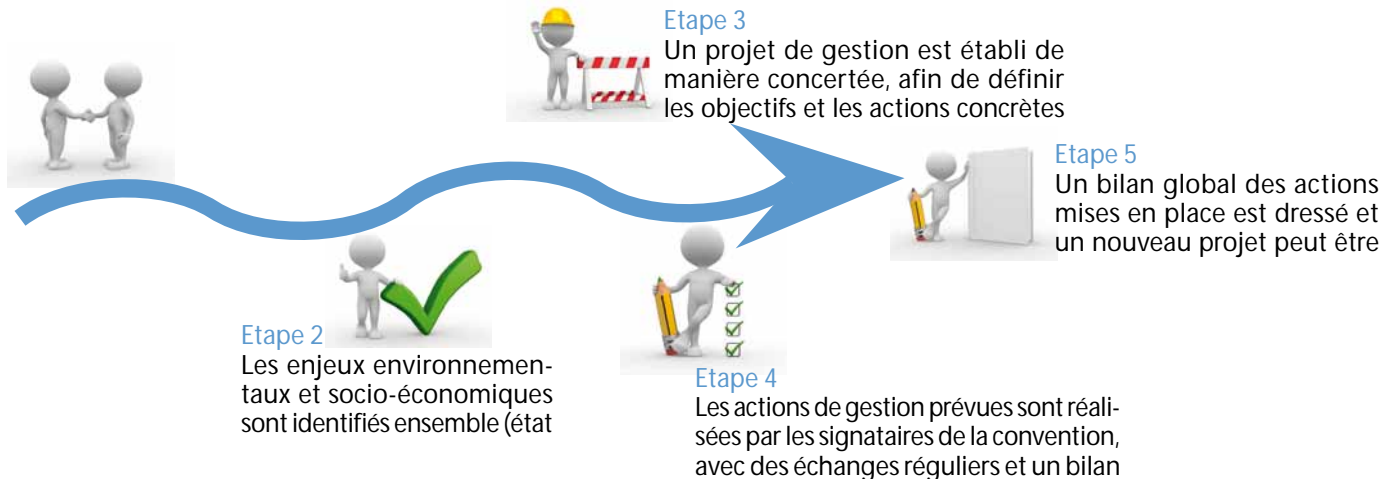
- d'un diagnostic personnalisé concernant les enjeux de leur parcelle,
- de conseils adaptés à leur situation,
- d'un accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre d'actions concrètes,
- de moments privilégiés d'échanges avec les autres membres du réseau.

Une démarche qui s'adapte à la situation de chacun

Lors des premiers échanges entre le propriétaire/gestionnaire, le Conservatoire d'espaces naturels et les autres interlocuteurs (Syndicat de rivière, autres maîtres d'ouvrage potentiels...), les engagements de chacun sont définis collectivement. Une démarche en 5 étapes-clés est alors proposée.

Etape 1

Les engagements des différents acteurs sont précisés et formalisés par la signature d'un accord, ou conven-



« L'échange avec des personnes qui n'ont pas de «solutions miracles» pour conserver les zones humides est un bon point de départ pour discuter avec le monde agricole. J'apprécie que l'on ne m'impose pas une méthode trop contraignante. »

M. DEAL, exploitant agricole

« Le partenariat entre les gestionnaires et moi-même se passe bien. Je savais que de toute façon ma parcelle était trop humide pour être rentable, c'est pourquoi je ne me suis pas opposé aux actions proposées par les techniciens. Je suis satisfait des travaux qui ont été effectués sur ma parcelle (coupe sélective des résineux, débroussaillage et création de petites mares). »

M. FONSALAS, propriétaire

LES ZONES HUMIDES, DES ZONES PLUS QU'UTILES !

Les zones humides sont des terrains inondés tout ou partie de l'année. Pour les reconnaître, deux critères sont importants : la végétation (joncs, roseaux, saules...) et la couleur du sol (rouille, grisâtre ou noirâtre selon le type de sol). Sources de richesses mais également d'économies, elles nous rendent de nombreux services.

Une eau de qualité, disponible et maîtrisée

Telles des éponges, les zones humides stockent l'eau à la saison pluvieuse et la restituent peu à peu, y compris en période sèche, contribuant à recharger les nappes phréatiques, à réguler les crues et à soutenir les étiages. Mais ce n'est pas tout : elles constituent également des zones d'épuration naturelles pour les eaux de surface !



Des lieux d'histoire et de culture

De tout temps, les zones humides ont été créées, façonnées et exploitées par l'homme, comme en témoignent les mares utiles à l'abreuvement des troupeaux, les plans d'eau appréciés pour la pêche, la chasse, la récolte d'osier pour la vannerie, etc. Encore aujourd'hui, ces zones accueillent plusieurs activités professionnelles et de loisirs, contribuant à l'attractivité des territoires.

Un patrimoine naturel à préserver

Les zones humides constituent de formidables réservoirs de biodiversité. Elles abritent par exemple des plantes médicinales, précurseurs de nos médicaments actuels, comme le saule blanc (aspirine) ou le trèfle d'eau (troubles digestifs). On



Le saviez-vous ?

En 30 ans, la France a perdu la moitié de ses zones humides. Depuis 1992, l'eau est reconnue par la loi française comme un bien commun. Si le propriétaire reste souverain sur l'utilisation de son terrain, les aménagements et pratiques susceptibles d'impacter la gestion globale de l'eau (et des milieux aquatiques) sont quant à eux encadrés. Renseignez-vous avant d'engager des travaux !



